

-M.T.-

Astrida 18 février 1957.-

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

724 /Just.-



P.V. remise objets saisis
Aff.:SEKIMONYO & Crt.-

A Monsieur le Greffier du Tribunal de Résidence

à

K I G A L I .-

Monsieur le Greffier,

Suite à votre lettre n°48/RP.1780 du 11 janvier 1957,
j'ai l'honneur de envoyer sous ce couvert, en double exemplaire, le
P.V. de remise des objets saisis dans l'affaire reprise en marge.-

L'Officier de Police Judiciaire, M. PIJCKE,



GREFFE TRIBUNAL RESIDENCE
KIGALI

P
Kigali, le 11 janvier 1957

N° 48 /RP. 1780

Objets saisis
Aff. SEKIMONYO & crt.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire
à ASTRIDA

17.1.57
276/just.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Tribunal a prononcé mainlevée et restitution au propriétaire des objets saisis suivants:

divers meubles

Veuillez donc bien les remettre à leur propriétaire respectif

et me faire tenir P.V. de remise en double exemplaire.

N-B. Ces objets - ~~vous sont envoyés par un courrier~~
- se trouvent chez vous. (Voir P.V. 668/Str. des
7-8-9 & 10 mars 1956 CPJ. STRIJBOS - ROS. 368)

LE GREFFIER
P. DELFOSSE

[Signature]